

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU JEUDI 17 MAI 2018

Le 17 mai 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 11 mai 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ABSENTES** : Christelle BARTHELEMY, Nadia LE BOURNOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Béatrice CROS

Madame la Maire constate que le quorum est atteint puis ouvre la séance.

Madame la Maire annonce les pouvoirs remis.

Béatrice CROS est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire indique ensuite qu'un ordre du jour est déposé sur table.

Puis Christophe NICOLAU demande la parole et interroge Madame la Maire sur la présence d'une caméra dirigée par un conseiller municipal, Marc MACAN.

Madame la Maire rappelle l'article 20 du règlement intérieur du conseil municipal portant sur l'enregistrement des débats qui précise :

« Ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle (article L 2121-18 du CGCT).

L'enregistrement des débats, par tout moyen audio ou audiovisuel approprié, est effectué par les services municipaux sous la surveillance du maire.

L'utilisation d'enregistreurs pendant les séances des conseils municipaux par le public ou la presse est admise sous réserve d'en avoir informé les membres du conseil municipal et à la condition qu'elle ne trouble pas le bon ordre des travaux. Le Maire peut en interdire la pratique si elle a pour effet de porter atteinte à la sérénité des débats. »

Interventions de Marc MACAN, Christophe NICOLAU, Brigitte ZINS et Jean-Jacques DULONG.

---

Considérant le trouble porté au bon déroulement des débats, Madame la Maire prononce une suspension de séance à 20 heures 40.

Reprise de séance à 20 heures 50.

---

Interventions de Gérard DIAZ, Christophe NICOLAU, Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN et Olivier LEGOIS.

Compte-tenu des réserves et oppositions quant aux conditions d'enregistrement par un conseiller municipal et de diffusion en direct sur le réseau social Facebook, qui nuisent à la sérénité des débats, Madame la Maire demande à Marc Macan de stopper son enregistrement et sa diffusion.

Marc MACAN refuse d'interrompre son enregistrement et sa diffusion. En conséquence, plusieurs conseillers municipaux quittent la séance.

Constatant le défaut de quorum, Madame la Maire lève la séance à 20 heures 55.

Pour Extrait Conforme



La Maire

Maryvonne BOQUET